Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCOURS POUR LE BATIMENT DE L'ÉCOLE DE COMMERCE
DE LA CHAUX-DE-FONDS

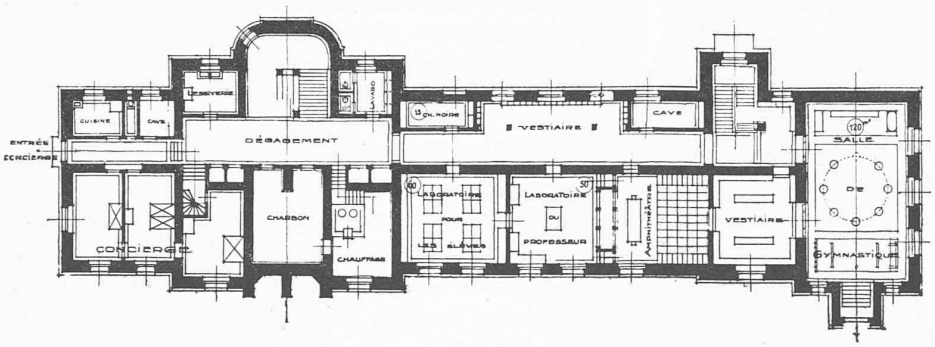

Plan du sous-sol.

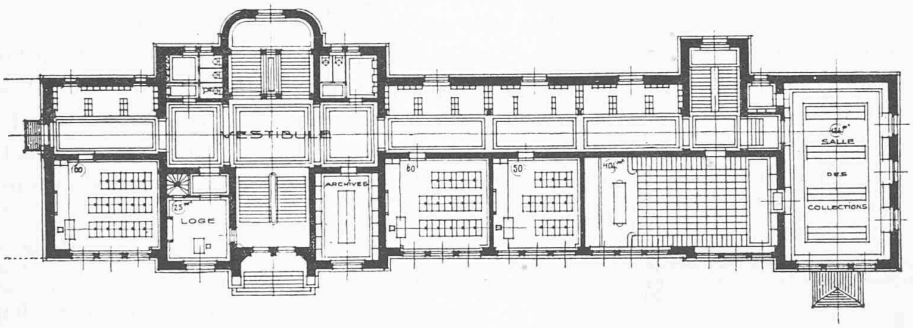

Plan du rez-de-chaussée.

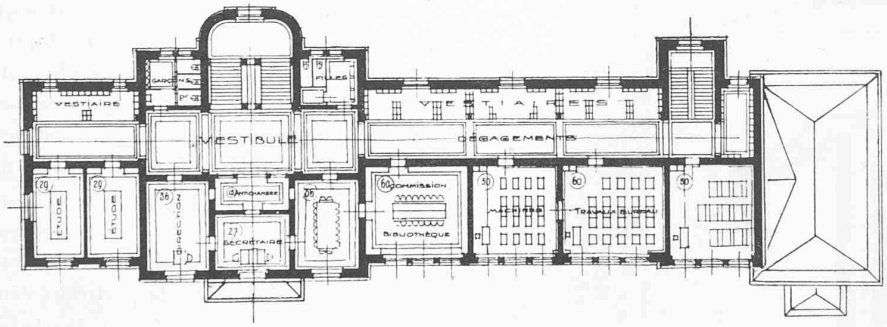

Plan du premier étage.

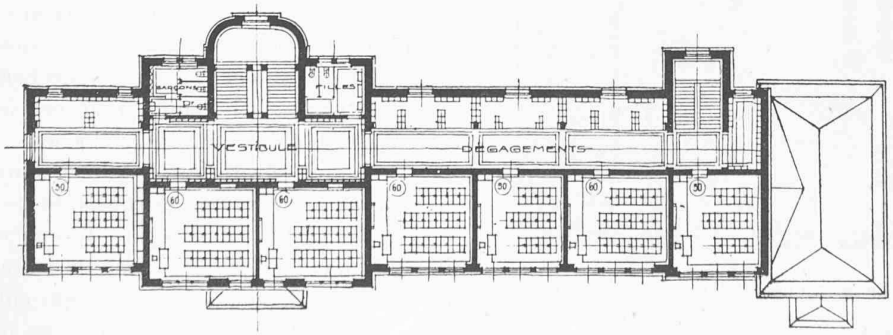

Plan du deuxième étage.

1er prix : projet « Mercure », de M. R. Convert, architecte, à Neuchâtel.

tégées et parce que le pouvoir émissif d'une paroi baignée dans la vapeur est très faible. L'accumulateur volumétrique permet de recueillir, sans aucune perte dans l'atmosphère, toute la vapeur disponible jusqu'à concurrence d'un volume égal à sa capacité, laquelle est choisie pour satisfaire aux conditions normales de marche de l'installation.

(A suivre.)

Concours pour l'étude du Bâtiment destiné à recevoir l'Ecole de Commerce.

Rapport du jury.

Le jury nommé par le Conseil communal pour l'examen des esquisses présentées et la distribution des prix, s'est réuni le vendredi 24 mars.

M. H.-L. Courvoisier-Guinand, président de la Commission de l'Ecole de Commerce de La Chaux-de-Fonds, a été, pour cause de maladie, remplacé par le membre suppléant du jury, M. Robert Belli, architecte.

Le jury est présidé par M. Paul Mosimann, directeur des Travaux publics ; M. Georges Epitaux, architecte, fonctionne comme secrétaire.

Le jury constate que 35 projets remplissant tous les conditions imposées, ont été déposés dans le délai prescrit.

Après étude individuelle des projets présentés, le jury réuni, décide, après discussion, d'écarter en premier examen 16 projets insuffisamment étudiés. Ces projets portaient, dans l'ordre de réception, les Nos 1, 3, 4, 6, 7, 8, 12, 14, 17, 18, 23, 29, 30, 32, 33, 34.

Ils ont fait naître les critiques suivantes :

No 1. Motto : « Commerce ». — Etude absolument insuffisante.

No 3. Motto : « Météor ». — Bâtiment étriqué et mal disposé sur le terrain, salles d'école au nord. Très mauvaises façades.

No 4. Motto : « Jura ». — Plan étriqué et insuffisant. Mauvaise disposition du bâtiment sur le terrain, escalier insuffisant. Corri-

CONCOURS POUR LE BATIMENT DE L'ÉCOLE DE COMMERCE DE LA CHAUX-DE-FONDS

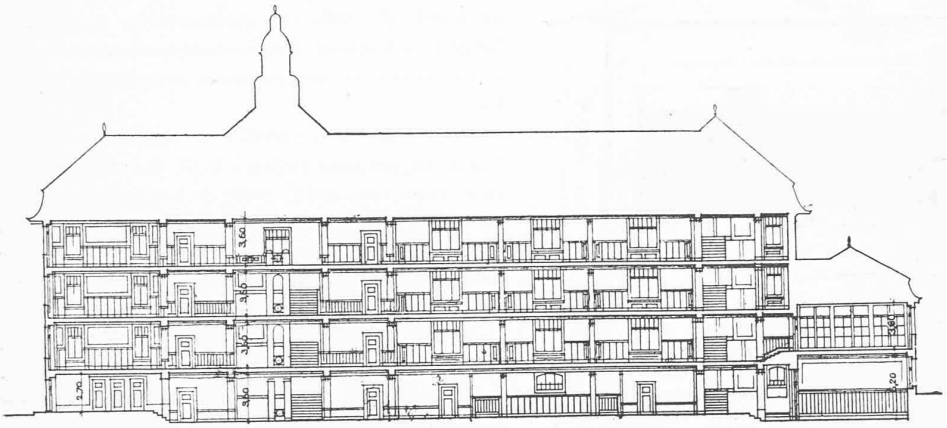

Coupe longitudinale.

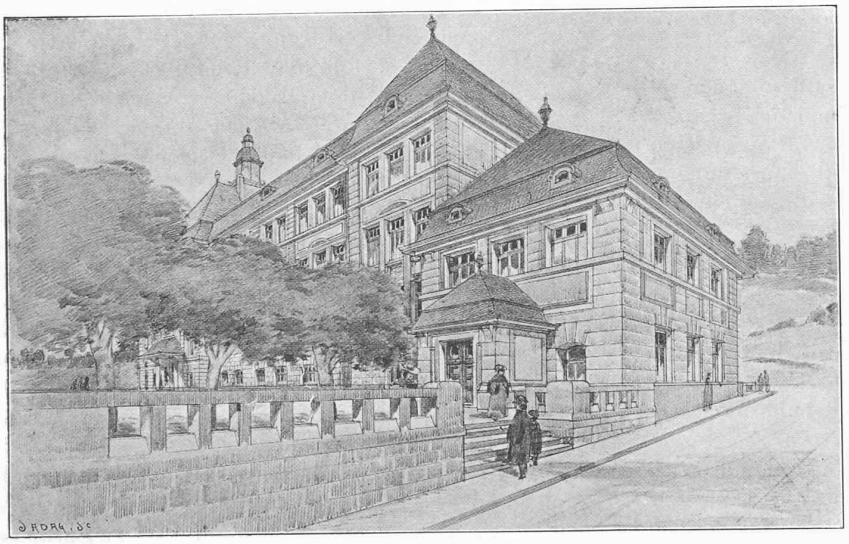

Vue prise de l'est.

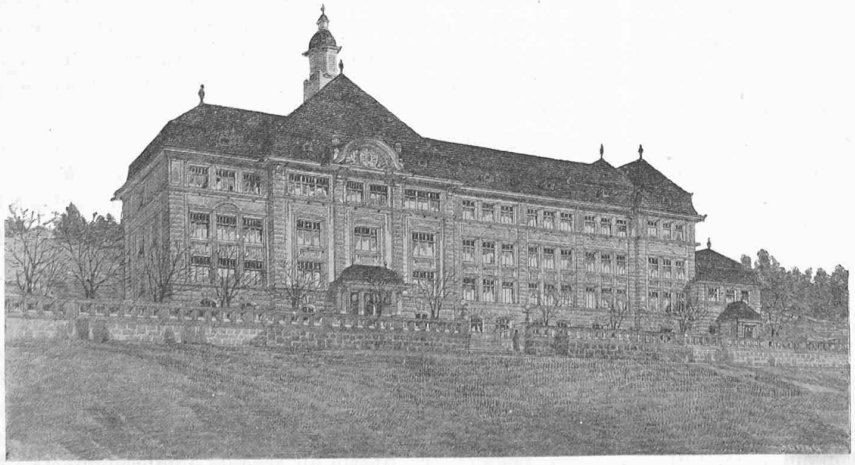

Façade sud-est.

1er prix : projet « Mercure », de M. R. Convert, architecte, à Neuchâtel.

dors mal éclairés. Façades sans caractère approprié.

N° 6. Motto : « Le nouveau, le grand ». — Mauvaises dispositions générales. Bâtiment mal implanté sur le terrain. Vestiaires insuffisants. Architecture trop étrangère au pays.

N° 7. Motto : « Beauregard ». — Bâtiment mal implanté. Préau à l'est rétréci. Entrée à l'ouest trop exposée aux intempéries. Salle de gymnastique au comble inadmissible. Salle de cours trop basse. Architecture étrangère au pays.

N° 8. Motto : « Deux diplômées ». — Etude insuffisante. Dispositions peu claires. Vestiaires inadmissibles dans les classes. Architecture étrangère.

N° 12. Motto : « Ou bien ». — Etude insuffisante et défectueuse.

N° 14. Motto : « Mercure ». — Mauvaises dispositions générales. Bâtiment mal implanté. Très mauvaises dispositions des vestiaires. Salle de cours trop basse et sans les communications demandées.

N° 17. Motto : « Pâquerette ». — Plan compliqué. Corridors sombres au rez-de-chaussée. Eclairage zénital de la salle de cours inadmissible. Salle de gymnastique défectueuse au comble. Face nord et toiture trop compliquées.

N° 18. Motto : « Air ». — Etude insuffisante. Corridors mal éclairés. Mauvaise disposition des vestiaires et de l'entrée. Salle de gymnastique trop étroite et encore rétrécie par les accès.

N° 23. Motto : « La Ruche ». — Mauvais plan. Corridors mal éclairés. Trop de classes au nord-est et nord-ouest. Salle de gymnastique manquant de hauteur et impossible comme accès.

N° 29. Motto : « Labora ». — Etude insuffisante et défectueuse.

N° 30. Motto : « Aux disciples de Mercure ». — Etude insuffisante et défectueuse. Mauvaise implantation du bâtiment.

N° 32. Motto : « C'est ça ». — Plan insuffisant et mal étudié. Salle de cours trop basse et sans les communications demandées.

N° 33. Motto : « Soleil ». — Etude insuffisante. Bâtiment mal implanté. Entrée mesquine et mal orientée. Vestiaires pas indiqués.

CONCOURS POUR LE BATIMENT DE L'ÉCOLE DE COMMERCE DE LA CHAUX-DE-FONDS

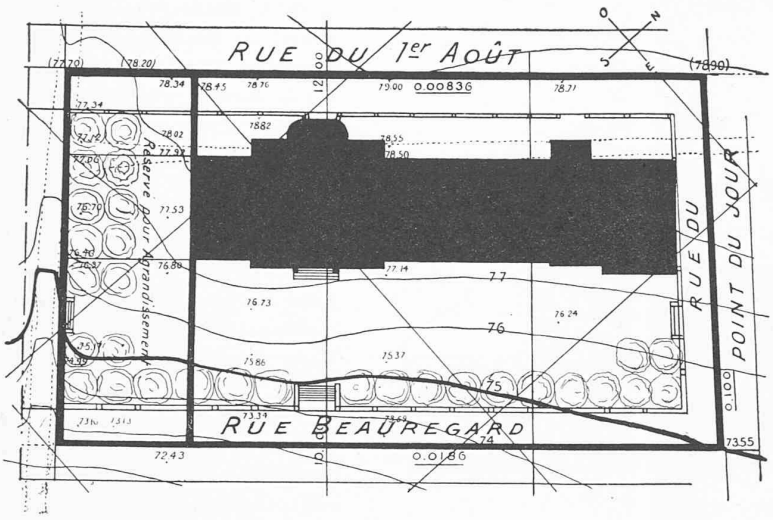

Plan de situation au 1 : 1000.

1er prix : projet « Mercure », de M. R. Convert, architecte, à Neuchâtel.

No 34. Motto : « Modeste ». — Etude insuffisante. Mauvaises dispositions générales. Bâtiment mal implanté.

La principale critique faite à presque tous les projets éliminés au 1er tour a été la disposition peu raisonnée du plan. Celui-ci, implanté, supprimait le préau à l'est pour en créer à l'ouest, ce qui n'est pas recommandable.

Après nouvelle discussion, le jury décide d'éliminer en deuxième examen les projets Nos 2, 5, 10, 16, 22, 26, 27, 28 et 35.

No 2. Motto : « Jura ». — Bonnes dispositions générales, mais classes au nord inadmissibles. Locaux pour les sciences naturelles bien disposés, mais sans communication avec la salle des collections. Façades banales.

No 5. Motto : « Pythagore ». — Bonnes dispositions générales, mais les deux entrées sont trop rapprochées. La salle des cours est mauvaise, trop étroite et manquant de hauteur. La salle de gymnastique est mal placée. La variante n'améliore qu'insuffisamment ces dispositions. Faces banales.

No 10. Motto : « Etude ». — Projet médiocre, mais dont quelques parties sont étudiées. Mauvaise implantation du bâtiment. Communications défectueuses entre la salle de cours et les laboratoires. Accès compliqué à la salle de gymnastique. Façades avec beaucoup de caractère.

No 16. Motto : « Les petits pois du Métro ». — Mauvais emplacement de l'escalier rendant l'entrée mesquine. Salles d'école au nord-est impossibles. Corridors bien éclairés, mais vestiaires insuffisants. Façades simples et intéressantes.

No 22. Motto : « Adonis ». — Entrée mal placée. Vestibule exagéré et escalier trop petit. Communication trop peu directe entre la salle de cours et les laboratoires. Bonnes dispositions de la salle de gymnastique.

No 26. Motto : « Agrandissement ». — Projet bien présenté et bonnes façades. Toitures un peu compliquées pour le pays. Plan faible, salle de gymnastique trop enterrée. Cube de construction beaucoup trop élevé.

No 27. Motto : « Aliénor ». — Implantation défectueuse du bâtiment formant trop de cours au nord-ouest. Vestibule d'entrée par trop insuffisant. Façades mal étudiées. Cube élevé.

No 28. Motto : « Premières amours ». — Faces peu intéressantes. Plan créant trop de classes au nord-est. Salle de gymnastique n'ayant ni largeur ni hauteur. Bonne distribution des locaux des sciences naturelles, mais orientation discutable.

No 35. Motto : « Soleil ». — Mauvaise implantation supprimant préau à l'est. Escalier intéressant, mais trop petit. Salle de cours placée trop au nord. Façades originales manquant d'étude.

Dans une troisième élimination, cinq des dix projets restant en présence sont écartés. Ce sont les projets Nos 11, 19, 24, 25, 31.

No 11. Motto : « Brise-Bise ». — Bon projet, mais pas assez étudié. Corridors peu éclairés. Salle de cours mal étudiée. La présentation des faces laisse à désirer.

No 19. Motto : « Mercure ». — Plan simple, mais ne correspondant pas avec les façades. Celles-ci d'ailleurs insuffisamment étudiées. La salle de cours est trop exiguë.

No 24. Motto : « Point du Jour ». — Bon plan, mais salle de gymnastique trop enterrée. Entrée à l'ouest et nombreux perrons extérieurs peu recommandables, étant donné le climat. Façades simples et bien rendues.

No 25. Motto : « Effet de neige ». — Projet clair très bien présenté. Trop d'importance donnée au vestibule de sortie, ce qui laisse une largeur insuffisante à la salle de gymnastique. Local des collections beaucoup trop éloigné de la salle de cours. Vestiaire en partie défectueux.

No 31. Motto : « Le travail et l'étude portent vers les succès ». — Plan concentré et intéressant. Faces tourmentées créant des toitures et terrasses trop développées. Mauvaise communication entre salle de cours et laboratoire du professeur. Perspective habilement rendue.

Le jury décide de choisir parmi les cinq concurrents restant en présence, les trois projets à primer et de décerner aux deux autres études une mention. Ces cinq projets sont classés dans l'ordre suivant :

No 20. Motto : « Mercure ». — Ce plan vient en première ligne pour ses dispositions simples et bien étudiées, surtout pour ce qui a trait aux locaux pour les sciences naturelles. Appartement du concierge indépendant. Salle de gymnastique un peu basse. Les façades se présentent bien en perspective.

No 21. Motto : « Mercure ». — Ce projet a beauconp d'analogie avec le précédent. Il lui est cependant inférieur. Les communications directes entre la salle des cours, les laboratoires et les collections manquent. Façades suffisantes, perspective bien rendue.

No 13. Motto : « Jura ». — Ce projet, quoique bon, présente deux graves défauts. La salle de gymnastique au-dessus de la salle de cours est inadmissible. Les laboratoires ne communiquent pas avec cette dernière ; par contre, les façades sont intéressantes, simples et bien dans le caractère.

No 15. Motto : « Om man padme hum ». — Plan agréable, mais peu constructif. On observe de nombreux porte à faux. Salle de cours trop basse et sans communication directe avec le laboratoire du professeur. Faces pas assez caractéristiques.

N° 9. Motto : « Nos montagnes ». — Ce plan, quoique bon, a une mauvaise implantation. La salle de gymnastique fait avancer trop à l'est le bâtiment principal, créant ainsi des préaux à l'ouest. Mauvaise communication entre la salle de cours et le laboratoire du professeur. Façades typiques, mais avec une tour trop lourdement couverte.

Se basant sur ce qui précède, et considérant les dispositions du programme, le jury a décidé d'attribuer :

1. Une première prime de Fr. 2000 au projet N° 20, portant la devise « Mercure ».
2. Une seconde prime de Fr. 1000 au projet N° 21, portant la devise « Mercure ».
3. Une seconde prime ex-æquo de Fr. 1000 au projet N° 13, portant la devise « Jura ».
4. Les projets 15, devise « Om man padme hum », et 9, devise « Nos montagnes », reçoivent chacun une mention honorable.

Cette décision prise, le jury procède à l'ouverture des enveloppes jointes aux trois premiers projets, et il apparaît alors que ces primes sont respectivement attribuées aux concurrents suivants :

La première prime à M. R. Convert, architecte, à Neuchâtel.

La deuxième prime à M. J.-U. Debély, architecte, à Cernier et à La Chaux-de-Fonds.

La deuxième prime ex-æquo à M. E. Fallet, architecte, à Cernier.

Toutes les décisions du jury ont été prises à l'unanimité.

La Chaux-de-Fonds, le 24 mars 1911.

Au nom du jury :

Le Président, Paul Mosimann. — *Le Secrétaire,* Georges Epitaux.

Concours d'idées pour l'aménagement du terrain de la Communauté catholique-romaine de Bâle[1].

Résultats du concours.

1er prix (Fr. 2800), au projet « St. Johann I », de M. *Gustav Doppler,* architecte, à Bâle.

2e prix (Fr. 2200), au projet « Island », de M. *Jean Scheier,* architecte, à St-Gall.

3e prix (Fr. 1750), au projet « Rom », de M. *Willy Meyer,* architecte, de Bâle, à Dresde.

4e prix (Fr. 1250), au projet « Tabernacula Domini », de MM. *La Roche, Stähelin et Cie,* architectes, à Bâle.

Mentions honorables : Au projet « Facit », de M. *Albert Rimli,* architecte, à Frauenfeld et au projet « Vorhof II », de M. *Paul Truniger,* architecte, à Wil.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Commission de la maison bourgeoise en Suisse.

Protocole de la XIIIe séance, tenue le 20 janvier 1911, à 2 h. après midi, au Kunsthaus, à Zurich.

Présidence : M. le colonel P. Ulrich.

Membres présents : MM. le Dr F. Bluntschli, prof. ; P. Bouvier ; E. Fatio ; le Dr Gull, prof. ; E.-J. Propper ; F. Stehlin ; R. Sutter ; le Dr K. Escher, archiviste de la Maison bourgeoise, à Bâle. M. E. von Tscharner s'est fait excuser.

Le président déclare qu'ensuite du refus de l'éditeur de continuer la publication du premier volume, et du temps considérable qu'exigent de nouvelles démarches auprès d'autres maisons d'édition, les séances ont dû être ajournées.

M. Stehlin, en s'appuyant sur un rapport rédigé par le Comité d'études et distribué avant la séance aux membres de la commission, expose la situation de l'entreprise de la Maison bourgeoise. Il dit que l'éditeur du premier volume, vu le mauvais résultat de la première année, n'a pas osé continuer la publication et que les démarches faites auprès de la maison Julius Hoffmann, à Stuttgart, ont échoué, tandis que la maison E. Wasmuth, à Berlin, a fait au Comité d'études des offres sensiblement moins favorables que celles du premier éditeur. Des démarches ultérieures ont abouti à un résultat dont le Comité d'études propose l'acceptation à la commission. Les principales conditions de l'offre sont les suivantes :

L'édition comporte 1500 exemplaires ; la Société suisse des ingénieurs et architectes en prendra 300 pour ses membres au prix de 4 Mk. ; en librairie le prix est fixé à 10 Mk. ou Fr. 12.50. Si la vente dépasse 1000 exemplaires (non compris ceux qui sont achetés par les membres), la Société touchera le 10 % du prix de librairie sur chaque exemplaire vendu et cette somme sera versée à la commission de la Maison bourgeoise. Nous mettons à la disposition de l'éditeur le texte et les illustrations prêtes pour le clichage. Celui-ci paie 600 fr. par volume à la rédaction. Avec ce contrat, notre caisse subirait un déficit de 200 Mk. par volume si, comme c'est le cas pour le volume du canton d'Uri, 250 exemplaires seulement sont vendus aux membres de la Société. On espère toutefois que les 300 exemplaires seront achetés par les membres.

Edité par une grande maison allemande, notre ouvrage trouvera un écoulement considérablement plus facile que celui qu'aurait pu nous assurer un éditeur suisse quelconque.

L'éditeur Wasmuth exige que nous nous engagions à publier chez lui toute la série prévue des vingt volumes, tandis qu'il ne veut être lié, pour le moment, que par la publication de trois volumes. Nous avons en outre l'obligation de lui fournir chaque année les matières nécessaires à la publication de deux volumes, mais cela nous est absolument impossible avec nos moyens actuels. La subvention fédérale, attendue depuis longtemps, ne nous a pas encore été accordée et le Comité central n'a fait aucune démarche pour l'obtenir. La situation financière de l'entreprise est mauvaise : nous avons un déficit de 2000 fr. En revanche nous sommes en possession d'un choix magnifique d'illustrations. Jusqu'à présent nous avons encaissé 16 100 fr. et dépensé 18 200,90 fr. Les dépenses et les recettes de 1906 à 1910 se répartissent comme suit :

Dépenses.

Administration générale et séances	Fr.	967,30
Archives	»	1922,15
Frais de propagande	»	2430,—
Récolte des documents dans le canton d'Unterwald	»	1288,10
» » de St-Gall	»	1712,25
» » d'Uri	»	2318,85
» » de Schwyz	»	3601,10
» » de Genève	»	1395,80
» » de Berne	»	2225.35

[1] Voir N° du 10 avril 1911, page 84.